

Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)
Formation spécialisée agro-écologie
Mardi 20 mars 2018, de 14h à 17h à Angoulême
Compte-rendu

Co-présidence: Pascale Cazin (DRAAF) et Jérôme Orvain (Conseil Régional)

Etaient présents :

DRAAF : O. Créton, L. Lherbette, E.Ouvrard, A. Leboisselier, L. Nicolay, C. Blet-Charaudeau
DDT des Deux-Sèvres : M. Chariot
Région Nouvelle Aquitaine : A. Goubin
Agence de l'eau Adour Garonne : D. Espalieu
Chambre Régionale d'Agriculture : P. Vasseur, J-P. Granger, C. Vachon, C. Tagliamonte
Bordeaux-Science Agro : L. Jordan-Meille
Agence Régionale de Santé : J. Perney
FRSEA : J-L. Dubourg
Coordination rurale : E. Menanteau
Interbio : J. Cinel, H. Bonnefond
France Nature Environnement : G. Talbot
Coop de France : V. Drevet
Négoce Agricole Centre Atlantique : N. Pugeaux
Association de Coordination Technique Agricole : M-C. Duffour
FR CUMA : J-Y. Verhaeghen, A. Bastian
Union des Industrie de la Protection des Plantes : V. Joulia-Guignard
Université de Pau : O. Charrier

Etaient excusés : F. Barré (agence de l'eau Loire Bretagne), N. Petit (directeur d'EPLEFPA Bressuire), S. Quéraud (directeur d'exploitation EPLEFPA Brive), J. Lavergne (TRAME) F. Zahm (IRSTEA)

Introduction :

P. Cazin informe la CAE de l'arrivée de Monsieur Philippe de GUÉNIN en tant que Directeur de la DRAAF, ainsi que du changement du référent agroécologie.

J. Orvain précise que la région a mis en place des groupes de travail montrant l'intérêt grandissant pour le sujet de l'agroécologie.

C. Blet-Charaudeau présente l'ordre du jour et les documents mis à disposition des membres de la CAE.

O. Créton : Actualité Ecophyto

présentation : 1-diapo_CAЕ_ECOPHYTO_20032018.pdf

A retenir

- La reconnaissance des Groupes 30 000 en 2017 : 53 groupes sélectionnés (51 animateurs et 16 structures porteuses) pour 587 agriculteurs. Deux dossiers refusés

- Une grande partie des dossiers concernent viticulture et grandes cultures
- Les dossiers se répartissent comme suit : 42 pour l'agence de l'eau Adour Garonne et 11 pour l'agence de l'eau Loire Bretagne
- Un coût total prévu pour les 53 groupes s'élevant à 6,7 M€.
- Une mobilisation de 2,9 M€ (taux d'aide moyen de 43%) ce qui implique un fort engagement des structures porteuses.

L'objectif des 30 000 est de multiplier le nombre de fermes engagées dans le réseau DéPhy par 10. En Nouvelle Aquitaine 500 fermes DéPhy, actuellement 587 fermes 30 000. Il reste donc des efforts à faire pour atteindre l'objectif.

A venir

- Un nouvel appel à projet reconnaissance 30 000 en 2018 avec un cahier des charges remanié et une nouvelle grille de sélection (voir site de la DRAAF)
- Un appel à projet communication 2018 : dépôt des projets jusqu'au 6 avril, enveloppe de 80 000 € (en forte baisse)

Actualité nationale

- Appel à projet Dephy expé à destination des organismes de recherche et développement, avec une demande de réduction de l'usage des produits phyto de 50% dès la 1ère année. (lettre d'intention pour le 20/04 et dossier pour le 28/09)
- En 2017, 55 dossiers déposés et 23 retenus, dont 6 en Nouvelle Aquitaine (Cf liste sur le site du ministère)
- Appel à projet national ecophyto 2 : 50 projets sélectionnés pour 5 M€ d'aides attribuées. A noter, un projet CRANA financé à hauteur de 461k€ (SURVAPI)

P. Vasseur se félicite des bons résultats des groupes 30 000 qui démontrent que Nouvelle Aquitaine est une région dynamique et doit continuer dans cette voie. Il exprime son inquiétude quant aux financements. Il serait nécessaire d'avoir plus de crédits pour aller plus loin. Il y a un décalage entre le plan et sa mise en oeuvre.

O. Créton apporte les informations suivantes : le premier plan Ecophyto était prévu sur la période 2008-2018; le second sur la période 2015-2025. Il y a eu du temps de perdu lors du lancement du deuxième plan.

L. Jordan-Meille demande des précisions sur la somme de 5 000 €/exploitation.

O. Créton précise que cette somme revient à la structure porteuse pour du temps d'animation et des frais de fonctionnement pour l'animateur. Les investissements relèvent du PVE.

D. Espalieu apporte des informations quant au financement du PVE :

- Des difficultés pour terminer le dixième programme. (programme fortement ré-abondé par rapport au neuvième).
- Beaucoup d'engagements sur la fin de programmation et une ponction forte de l'Etat (20%) ce qui aboutit à une situation très tendue.
- Beaucoup de demandes en prévision de 2019.
- Les administrateurs décident le report d'une série d'engagement, dont le PVE (décision du 15 mars : 0 € sur PVE 2018) car il n'y a pas assez de visibilité.
- Deux enveloppes sur PVE : enjeu eau et ecophyto, cette dernière est préservée.

J-Y. Verhaeghen attire l'attention sur le fait que pour certains groupes 30 000 le financement des panneaux confinés est primordial.

D. Espalieu précise que l'an prochain il y aura une nouvelle enveloppe PVE et Ecophyto, mais qu'actuellement elle ne peut pas apporter de réponse.

A. Goubin confirme que les dossiers ultra-prioritaires déposés avant le 15 mars 2018 seront aidés par le Conseil Régional. En ce qui concerne le plan de financement, il faut accorder un peu de temps à la réflexion.

A. Leboisselier : Actualité GIEE

présentation : 2-diapo1 CAE du 20 mars (2).pdf

A retenir

*- Janvier 2018 : 4ème appel à projet reconnaissance.
Le comité d'experts a examiné les 16 projets déposés. Pour le comité, 14 dossiers ne posent pas de problème. Deux dossiers reçoivent un avis défavorable (AgroBIO 24 pour des problèmes réglementaires, peu de construction autour du collectif et des partenariats insuffisants et CUMA des vigneron pour un projet réalisé dans l'urgence et très incomplet).*

G. Talbot trouve que beaucoup de projets sont intéressants, mais que les actions sont peu détaillées.

A. Leboisselier précise que les dossiers peuvent sembler assez inégaux, mais que la lecture des fiches réalisées par chaque exploitation apporte des éléments importants quant aux actions prévues.

G. Talbot s'interroge, pour le dossier valodigestat sur le transport de digestat sur 20 km. Il estime que cette distance est trop importante. Pour le dossier de la CUMA de Josbaig, il s'inquiète de l'utilisation de cultures dédiées dans le méthaniseur.

J-L. Dubourg revient sur la réglementation et sur l'ensilage de la Culture Intermédiaire à Valeur Energétique (CIVE) avant implantation du maïs qui permet une simplification du travail du sol.

A Leboisselier rappelle que la réglementation sur les céréales introduites dans les méthaniseurs limite à 15% la culture principale.

P. Vasseur précise que nous exportons des céréales et importons de l'énergie. Pourquoi ne pas produire de l'énergie?

La reconnaissance des GIEE est alors proposée au vote de la CAE

- Une voix contre la reconnaissance des dossiers Valodigestat et Cuma de Josbaig.
- Une abstention pour la reconnaissance des dossiers Valodigestat et Cuma de Josbaig
- Une abstention sur l'avis défavorable Agrobio 24 (Biodynamie)
- Les avis du comité d'experts seront donc suivis.

Suite de la présentation GIEE

A retenir

Bilan GIEE

- Les bilans intermédiaires ont été retournés à la DRAAF (cf document)
- Les livrables sont gérés par le réseau chambre (retour d'expérience, articles de presse, publication de références techniques, ...) avant d'être transférés sur le site internet (GIEE.fr). Les structures d'accompagnement doivent aider les collectifs pour saisir les indicateurs.

Bilan MCAE (précurseurs des GIEE) (2014 - 2017).

- 15 lauréats en Nouvelle Aquitaine. Des retours sont désormais disponibles.

Financement MCAE-GIEE :

- MCAE : 836791 € sur 2014- 2017
- GIEE : 1 041 827 € (CASDAR et BOP 149) sur 2015-2017.
- 2017 : 49 GIEE financés avec un maximum de 20 000 €/GIEE sur 3 ans.
- Pour 2018, enveloppe de 500 000 € avec un accent mis sur la réduction des phytosanitaires et notamment du glyphosate.

J-P. Granger relève que beaucoup de groupes se sont engagés sur l'agriculture de conservation des sols. Ces agriculteurs qui, pour certains, avant cela, n'utilisaient plus le glyphosate en ré-utilisent. Il insiste sur l'importance de suivre ces groupes .

V. Drevet demande s' il est prévu de faire un AAP commun reconnaissance et financement en 2018.

A; Leboisselier précise que pour 2018 cela serait trop difficile, compte tenu de l'incertitude de l'enveloppe animation Casdar qui dépend chaque année de la décision du Ministère. Les deux appels à projets restent donc dissociés. Elle apporte des précisions sur le calendrier : lancement de l'appel à projet animation en avril avec dépôt des dossiers en juin et engagement en septembre.

G. Talbot suggère de faire un bilan carbone pour certains GIEE.

A. Leboisselier précise qu'il est difficile d'imposer des indicateurs supplémentaires pour tous.

C. Tagliamonte : groupe de travail n°1 capitalisation

présentation : 3-20180320_Présentation_CAE_gpe1.pdf

A retenir

- Des avancées concrètes : nombreux collectifs (GIEE, Déphy, 30 000) des thématiques qui se rejoignent, des résultats qui commencent à remonter, des têtes de réseau très impliquées.

- Mais encore du travail à faire pour : favoriser la mise en réseau (création d'espaces collaboratifs), créer des fichiers ressources pour les animateurs, réaliser des cartographies croisées des différents collectifs, organiser des journées d'échanges, définir un socle commun d'indicateurs.

C. Vachon : focus sur la capitalisation GIEE

présentation : 4-20180320_CAE3_K GIEE_CRA NA_VF.pdf

A retenir :

- Une mission de la CRA de coordination de la capitalisation.*
- Un site giee.fr. : alimenté par la CRA (APCA modération et maintenance).*
- Une page dédiée pour chaque GIEE. Projet de trame commune à tous les GIEE.*
- 49 retours de livrables (livrables de 10 GIEE sont en ligne et 39 doivent être retravaillés pour des problèmes techniques).*

M-C. Duffour demande d'introduire les réseaux DEPHY expé dans la capitalisation au même titre que les GIEE, Déphy ferme et 30 000.

C. Tagliamonte, souligne le fait que lors de la réunion de 13 mars (journée d'échange pour les animateurs GIEE, DéPHY, 30 000), seules les têtes de réseau des différents groupes ont été invitées dans le souci d'avoir un groupe de travail raisonnable en nombre, pour une meilleure efficacité.

M-C. Duffour émet des doutes sur l'intérêt du site, s'il n'y a pas de relais en région (à faire par la CRA Nouvelle Aquitaine ?)

C. Tagliamonte précise que les projets expé seront sollicités pour présenter leur résultats aux différents collectifs.

L. Jordan-Meille affirme que donner à voir en ce qui concerne les réseaux institutionnel est très bien, mais, s'interroge sur l'existence d'autres réseaux, que l'on voit peu ou pas. Est ce représentatif de toutes les actions agroécologiques ?

A. Leboisselier répond que non. On voit ceux qui ont fait la démarche de reconnaissance. Il y a d'autres groupes animés par les réseaux ou les coopératives qui ne sont pas présents.

C. Tagliamonte insiste sur la nécessité de donner envie à un grand nombre de rejoindre les démarches mises en places et conventionnées : GIEE, 30 000, ...

A. Goubin revient sur le journée du 13 mars, où il ne manquait que 2 animateurs; ce qui démontre l'intérêt de poursuivre ce type d'action.

C. Tagliamonte : groupe de travail n°2 communication

présentation : 5-20180320_Présentation_CAЕ_gpe2.pdf

A retenir

- *Un objectif : organiser les actions de communications autour des initiatives agro-écologiques en Nouvelle-Aquitaine.*
- *Les cibles prioritaires (agriculteurs, grand public, élèves, institutionnels, ...) se focaliser sur la cible principale que représente l'ensemble des agriculteurs de Nouvelle-Aquitaine.*
- *Les outils de communication (témoignage et journées terrains, démonstrations, site internet, séminaires, ...).*
- *Les thématiques prioritaires (résultats des collectifs, évolution des pratiques, ..).*
- *Les propositions : rendre plus visibles les résultats (utilisation du site de la CRANA) développer un agenda partagé des journées techniques, organiser des colloques inter réseaux. utiliser les réseaux sociaux, utiliser des canaux de diffusion au delà du 1er cercle (ex :Bulletin de Santé du Végétal BSV).*

M. Chariot propose aussi d'avoir pour cible l'aval des filières. Il serait important que les filières (d'un bout à l'autre) soient visées (cf EGA).

P. Vasseur pose la question de la reconnaissance par le consommateur.

P. Cazin évoque le difficile sujet de la labellisation (agro-écologie) qui devrait alors être garantie par le ministère de l'agriculture. Ce sujet est très complexe et n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour.

H. Bonnefond précise qu'aujourd'hui pour le consommateur il y a le conventionnel et le bio. L'agro écologie n'est pas identifiée.

J-P. Granger évoque le fait que l'industrie agro-alimentaire tente de s'emparer de l'image pour se démarquer, sans pour autant assurer une meilleure rémunération des agriculteurs.

M. Chariot s'interroge sur comment les labels se saisissent du sujet de l'agro-écologie.

J. Orvain précise que certaines industries font leurs propres labels selon le produit final (Ex : pas de pesticides dans les petits pots pour bébés). D'autre part il insiste sur l'importance de toucher l'ensemble des publics qui ont besoin de l'information : élèves, élus locaux, communautés de communes, ...

C. Blet-Charaudeau : groupe de travail n°3 indicateurs de l'agro-écologie

présentation : 6-CAE 20-03-18gpe w 3 18dec2017.pdf

A retenir

- *Objectif : porter un regard sur les différents leviers de l'agro-écologie à l'échelle de la ferme Nouvelle-Aquitaine et non uniquement sur les collectifs.*

- *Premiers constats du groupe : beaucoup d'indicateurs sur les pratiques, moins sur l'environnement et encore moins sur les politiques publiques. Présence d'indicateurs non classables. Peu d'indicateurs socio économiques.*

- *Pistes de travail : stabiliser les indicateurs et éviter la dispersion (ne pas les multiplier), poursuivre les travaux sur les indicateurs, nécessité de mise en commun des données (beaucoup de données un peu partout), corrélation avec les groupes de travail 1 et 2.*

G. Talbot précise que l' ARB dispose de données sur la biodiversité sauvage et l'eau.

C. Blet-Charaudeau évoque la difficulté d'avoir des données à la bonne échelle (difficulté pour faire des statistiques sur des données parcellaires).

J. Orvain précise qu'il faut capitaliser sur les données et insiste sur l'intérêt de les rendre accessibles.

C. Blet-Charaudeau indique que le tableau de bord est accessible sur le site de la DRAAF.

M-C. Duffour demande si l'évolution des charges vient en complément du chiffre d'affaire.

C. Blet-Charaudeau confirme et précise qu' au delà du chiffre d'affaire l'évolution des charges (engrais, produits phyto, mécanisation, travail) donnera des indications plus ciblées.

D. Espalieu demande quels sont les indicateurs pour la qualité de l'eau.

L. Nicolay précise que ce sont les données du SOeS (reprise des données des agences) qui sont utilisées.

V. Joulia-Guignard évoque l'indicateur Perfalim (nombre de personnes nourries par l'exploitation).

P. Vasseur indique que l'Allemagne se base sur l'age des pulvérisateurs et propose que l'on se rapproche des autres pays européens, dans la démarche.

V. Joulia-Guignard attire l'attention sur le regard porté sur le soufre.

L. Jordan-Meille demande des précisions sur les échelles retenues pour les indicateurs.

C. Blet-Charaudeau précise que l'on se réfère plutôt à une échelle régionale ou départementale et que l'objectif est d'avoir une photo régulière, sans idée préconçue au départ, pour pouvoir, peut-être, observer des tendances à rapprocher des évolutions observées dans les collectifs.

E. Ouvrard : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

présentation : 7-DIAPPO MAEC pour CAE mars 2018.pdf

A retenir

- *Le principe : accompagner le changement ou le maintien de pratiques favorables à l'environnement (biodiversité, eau).*
- *Grande diversité de MAEC : système, surfacique - linéaire - ponctuelle, protection des ressources génétiques.*
- *3 PDR, 115 territoires PAEC en 2018 et un catalogue de 600 mesures*
- *Une enveloppe conséquente de 202 M€ de FEADER avec en plus des financements Etat, Agences, ... (consommation de 90% de la maquette en fin 2017).*
- *Quelques chiffres : 3 000 exploitations engagées dans des mesures surfaciques, sur une surface totale d'un peu moins de 200 000 ha.*
- *Le calendrier : finalisation 2015 en cours, instruction 2016 et 2017 en 2018 et objectif de retour à la normale en 2019.*

G. Talbot souligne les retards et évoque des problèmes de trésorerie.

E. Ouvrard précise que les retards sont liés à des problèmes techniques qui ont tardé à se solutionner. Pour ce qui est des questions de trésorerie, il précise qu'il y a eu des apports de trésorerie pour les agriculteurs.

G. Talbot salue le niveau d'engagement qui est très important.

V. Joulia-Guignard s'interroge sur les différences entre les départements.

E. Ouvrard évoque le poids de l'histoire. Dans certains territoires il y a des dispositifs agro environnementaux qui existent depuis plus de 20 ans.

J-P. Granger indique que, par le passé, des choix budgétaires, en particulier dans l'ex région Aquitaine, ont conduit à ces zones blanches.

J. Orvain exprime son inquiétude au sujet du PNR Millevaches, avec des problèmes de règles sur les surfaces pastorales ligneuses.

P. Cazin précise que l'on est en attente de décision du ministère au sujet des zones à enjeu pastoralisme.

A. Goubin : Bilan Région 2017

Présentation : 8-bilan 2017 région.pdf

A retenir

- *Agroforesterie : 37 dossiers agroforestiers (un tiers de l'objectif). Financement Région uniquement. 309 ha implantés (90% pour des exploitations sous SIQO).*

- *Infrastructures agroécologiques : haies, mares, talus, mise en défens des berges 44 dossiers (44% de l'objectif).*

Sur le Limousin, surtout de la mise en défens des berges, les autres départements sont sur des plantations de haies.

Pas de projet en arboriculture et peu en viticulture ce qui s'explique par un plancher (2000€) trop haut pour la plantation de haies sur des longueurs assez faibles. Pour l'appel à projet 2018, le plancher reste le même, mais les projets peuvent être collectifs.

- *Entreprise de Travaux Agricoles : projets d'investissements qui se rapprochent du PVE (objectif de 30 projets : désherbage mécanique, aires de lavage, pulvérisateurs confinés).*

- *Plan Végétal Environnement : 394 dossiers dont 334 ultra prioritaires. Aide publique un peu moins de 4 M€. Surtout en 33, 16 et 17 en lien avec la viticulture.*

L'Agence de l'eau Adour Garonne, principal financeur, n'a pas de certitude sur l'enveloppe financière disponible.

L'appel à projet PVE est clos le 15 mars au soir au lieu du 15 juin.

Tous les dossiers ont été ajournés.

La Région s'engage à accompagner tous les dossiers ultra prioritaires déposés jusqu'au 15 mars.

L. Jordan-Meille demande qui sont les opérateurs pour l'agroforesterie

A. Goubin répond qu'ils sont très divers en fonction des territoires (Prom'haies en Poitou-Charentes, Arbre et Paysages en Gironde...).

Il précise que jusqu'au 15 décembre il y a eu 160 dossiers PVE ultra prioritaires et qu'il n'a pas de retour pour les dossiers déposés jusqu'au 15 mars.

P. Vasseur s'interroge sur le devenir des dossiers non prioritaires.

A. Goubin répond que dans l'état actuel des choses on ne peut pas s'engager sur les dossiers non prioritaires.

P. Cazin affirme le besoin d'avoir les chiffres pour le comité des financeurs de début juillet pour pouvoir statuer.

D. Espalieu annonce les chiffres suivants : 1,75 M€ provisionnés sur 2018 déjà consommés en partie sur 2017 pour financer le groupe 30 000.

C. Tagliamonte insiste sur le besoin d'avoir les éléments pour communiquer sur le terrain.

A. Goubin précise qu'une information sera diffusée dès que possible et qu'il n'y a plus de dépôt possible de dossier depuis le 15 mars.

J. Orvain affirme que la Région fait un effort conséquent avec un financeur de moins sur 2018. Il évoque le fait, que sans accord financier pour la fin de l'année, il sera difficile de relancer un appel à projet. Une proposition sera toutefois travaillée dans les jours qui viennent.

Il évoque la dynamique AREA qui est différente entre les trois anciennes régions, et fait appel à la chambre régionale d'agriculture pour relancer une dynamique dans tous les départements.

J-Y. Verhaeghen précise que la dynamique "agro-écologique" était lancée avec un attrait en ce qui concerne des aides, surtout PVE. L'arrêt du PVE pourrait ralentir cette dynamique.

En l'absence de nouvelles questions, J. Orvain et P. Cazin remercient les personnes présentes et annonce la prochaine CAE à l'automne 2018.